

L'EUROPE S'ENGAGE EN NORMANDIE



SYNTHÈSE DES PREMIERS RESULTATS DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL 2014-2020 EN NORMANDIE

Octobre 2019



Évaluer les Politiques et Innover
pour les Citoyens et les Espaces

SOMMAIRE

Introduction	3
Rappels méthodologiques	4
Les enseignements par priorité	6
Les enseignements transversaux	12

Introduction

Cette publication présente la synthèse des premiers résultats des programmes de développement rural (PDR) mis en œuvre en Normandie sur la période 2014-2020.

Cette synthèse est celle des travaux d'évaluation menés en 2018 et 2019 par le cabinet EPICES missionné par la Région Normandie pour répondre au cadre de référence proposé par l'Union Européenne, à savoir répondre à trente questions évaluatives centrées sur les effets des PDR :

- ➔ 18 questions sur 6 priorités thématiques : Transfert de connaissance et innovation, Viabilité et compétitivité agricole, Système alimentaire, Écosystèmes et ressources agricoles, Transition énergie-climat, Développement rural inclusif
- ➔ 9 questions sur la contribution globale des PDR aux objectifs de la Politique Agricole Commune et de la Stratégie Europe 2020
- ➔ 2 questions portant sur les synergies entre priorités thématiques et le Réseau Rural Régional
- ➔ et enfin l'analyse de la contribution des PDR à trois principes transversaux : égalité femmes-hommes, développement durable et approche territoriale intégrée.

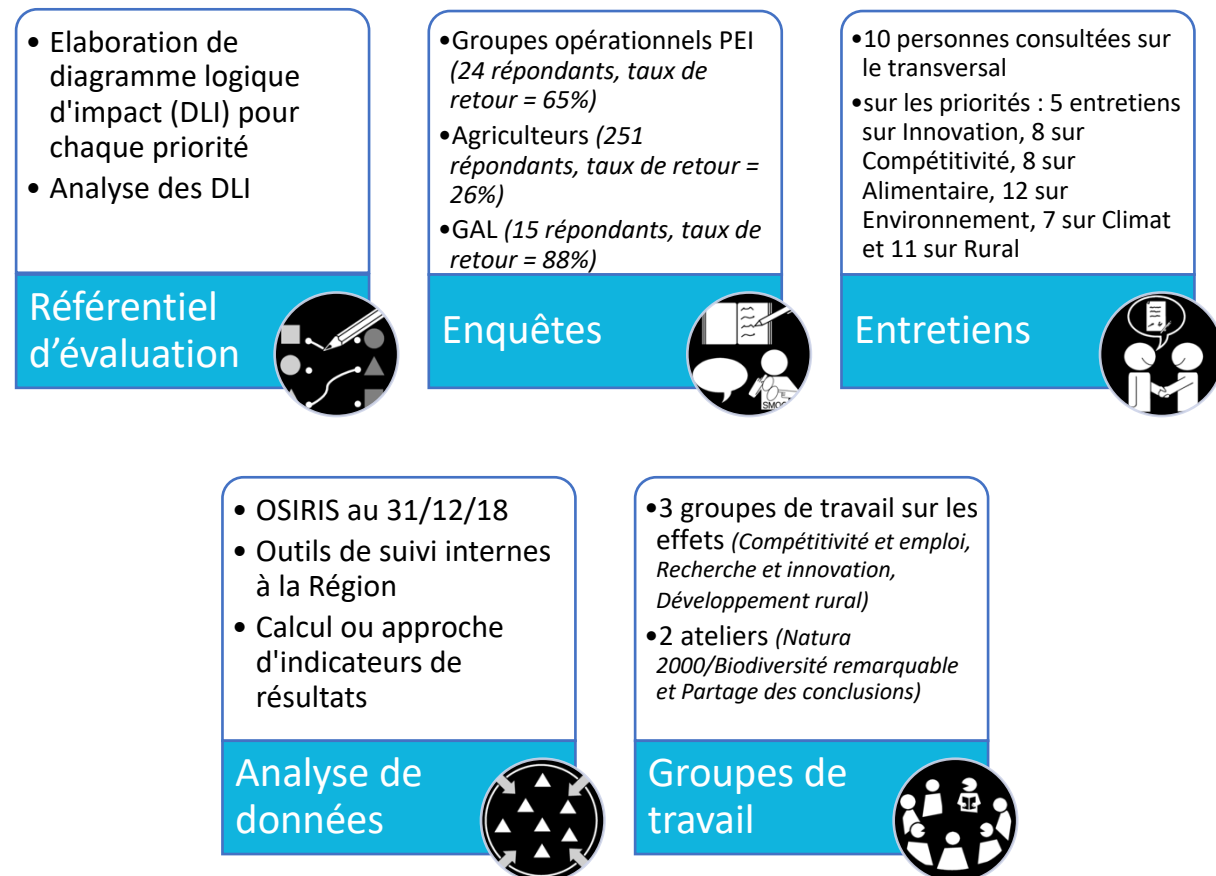
Ce travail a été réalisé pour chacun des PDR (Calvados, Manche, Orne correspondant à l'ancienne région Basse-Normandie « BNO » et Eure, Seine-Maritime pour la Haute-Normandie « HNO »). Il a abouti à un document complet intégré aux Rapports Annuels de Mise en Œuvre remis en juillet 2019 à la Commission européenne après consultation écrite du Comité de Suivi.

La présente publication vise à livrer une synthèse avec deux objectifs : identifier les premiers résultats et proposer des recommandations pour l'avenir.

Rappels méthodologiques

Il importe de préciser les travaux réalisés et les limites de l'exercice mené pour répondre aux questions évaluatives.

• Travaux réalisés



• Limites

Certaines limites rencontrées dans les travaux méritent d'être soulignées et constituent des précautions de lecture pour une plus juste compréhension des enseignements par le lecteur :

- ➔ Les « questions évaluatives » ont pour objet de mesurer les effets des PDR mais l'hétérogénéité d'avancement des dispositifs impacte nécessairement les analyses.
- ➔ Un temps important a été consacré au renseignement d'indicateurs du cadre européen à la portée évaluative parfois limitée.
- ➔ L'analyse porte parfois sur un nombre d'opérations relativement modeste, correspondant aux actions présentes dans le système de suivi au 31 décembre 2018. Il peut en résulter un décalage avec le ressenti des acteurs, particulièrement pour les dispositifs qui connaissent un essor cette date.
- ➔ Certaines données n'ont pas pu être utilement exploitées pour les analyses par manque de capitalisation suffisante dans des outils de suivi performants.

L'EUROPE S'ENGAGE EN NORMANDIE

- La faible disponibilité des services gestionnaires, très occupés par les enjeux de gestion des PDR, a amoindri le partage en continu des résultats de l'évaluation ainsi que leur enrichissement.
- Une partie des réponses aux questions évaluatives portant sur les priorités 4 et 5 (environnement) a nécessité une mise en cohérence, car les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ont fait l'objet d'une évaluation séparée. L'évaluation des MAEC fait l'objet d'une publication également disponible sur le site.

Les enseignements par priorité

Priorité 1 : TRANSFERT DE CONNAISSANCE ET INNOVATION

OBJECTIFS

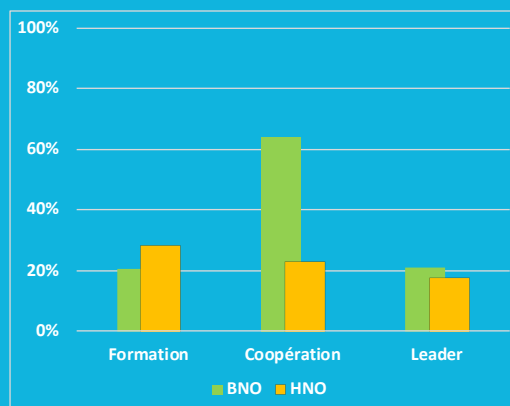
Le FEADER accompagne les évolutions et adaptations des exploitations agricoles en matière de pratiques (transition vers la triple performance), de logique de projet et d'innovation. Ils favorisent la collaboration et les projets collectifs de filière ou de territoire.

Les PDR soutiennent :

- La formation professionnelle et les actions de démonstration
- La coopération entre les acteurs, en particulier les groupes opérationnels du Partenariat Européen Innovation
- Les démarches territoriales Leader

CHIFFRES CLES FIN 2018

Taux d'avancement des PDR



Principales réalisations

- 17 formations, 822 stagiaires dont 19% de femmes
- 53 groupes opérationnels pour l'innovation

PREMIERS RESULTATS

Les formations techniques sont pertinentes car uniquement centrées sur la transition des systèmes, et axées aux deux tiers sur la production animale en BNO et aux trois quarts sur la production végétale en HNO. Le nouvel axe de formation sur la stratégie et la compétitivité d'entreprise a émergé plus récemment avec encore peu de stagiaires.

Il est encore trop tôt pour mesurer les effets des groupes opérationnels pour l'innovation, les projets étant encore majoritairement aux phases expérimentale et mise au point. Cependant les projets portent sur des sujets pertinents et potentiellement utiles pour les filières normandes, notamment sur les processus qui favorisent le changement (nouveaux procédés, pratiques, modes d'organisation, collaboration). Le partenariat est important (plus de 60% des projets comptent au moins 3 partenaires), avec une implication notable des organismes professionnels en BNO.

L'innovation semble très présente dans les projets Leader mais les critères utilisés par les GAL sont relativement hétérogènes.

RECOMMANDATIONS FIN DE PERIODE 14-20

Concernant la formation, il pourrait être souhaitable d'élargir les bénéficiaires du dispositif au-delà de VIVEA, pour toucher d'autres publics, notamment les salariés du secteur de l'agriculture. Il conviendrait également de densifier les formations sur les pratiques agro-écologiques en production animale vers des sujets comme l'autonomie et l'alimentation, cohérents avec la transition attendue, notamment en BNO.

Dans la sélection et/ou l'animation des Groupes Opérationnels PEI, les partenariats entre acteurs agricoles et des filières, pourraient être privilégiés de manière à favoriser leur émergence et l'analyse de leurs impacts sur les processus d'innovation.

Enfin, il serait opportun d'accompagner la réflexion collective des territoires Leader et des GAL sur les critères d'innovation, via le Réseau Rural Régional, pour permettre la remontée d'informations plus homogènes et progresser sur cette dimension particulièrement importante pour le PDR et Leader.

Priorité 2 : VIABILITE ET COMPETITIVITE AGRICOLE

OBJECTIFS

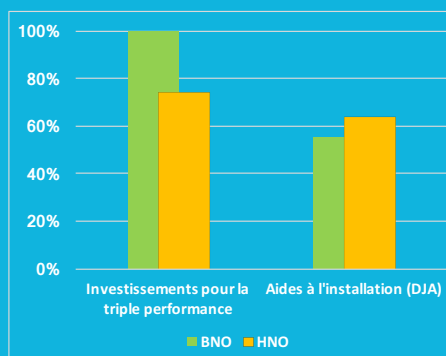
Le FEADER encourage l'amélioration de la performance économique, environnementale et sociale des exploitations agricoles à travers le soutien aux investissements permettant l'adaptation des systèmes de productions aux nouveaux enjeux (autonomie, efficacité énergétique, amélioration des pratiques environnementales...). Cette nécessaire adaptation concerne en premier lieu l'élevage laitier confronté à l'arrêt des quotas. Les PDR visent également le développement de nouvelles filières et de nouveaux produits. Enfin, ils favorisent l'accès à l'agriculture à travers les aides à l'installation.

Les PDR soutiennent :

- Les investissements – bâtiments, matériels – favorisant la triple performance économique, environnementale et sociale
- Les parcours d'installation en agriculture (formation, dotation financière)

CHIFFRES CLES FIN 2018

Taux d'avancement des PDR



Principales réalisations

- 1500 exploitations bénéficiant d'un soutien à l'investissement pour une triple performance
- Dont environ 50% intégrant des jeunes agriculteurs
- 317 installations aidées en 2018

PREMIERS RESULTATS

Les effets des investissements sur la performance économique (chiffre d'affaires, revenu) et sociale (conditions de travail) semblent déjà nettement perceptibles. Ils sont plus modestes sur la performance environnementale (nouvelles pratiques, efficacité énergétique). Ces résultats s'expliquent notamment par un accompagnement important des porteurs de projets et une véritable démarche de sélection des projets les plus structurants. Cette dernière tend cependant à favoriser les exploitations les plus solides économiquement.

Les aides à l'installation ont retrouvé de l'attractivité et soutiennent des parcours de plus en plus diversifiés (cadre et hors cadre familial, agriculture conventionnelle et biologique, installations plus ou moins capitalistiques...). Elles permettent d'élever le niveau de formation des jeunes agriculteurs et de sécuriser leur parcours. Néanmoins, la part des installations n'ayant pas recours aux aides reste élevée et la capacité du dispositif à orienter les exploitations vers des pratiques plus conformes aux attentes sociétales reste modeste.

Enfin, la synergie entre les deux principaux outils de cette priorité est très forte (une forte proportion de jeunes installés bénéficie également des aides à l'investissement) ce qui favorise le lien entre triple performance et attractivité du métier d'agriculteur, mais tend à concentrer les aides et à favoriser la restructuration des exploitations.

RECOMMANDATIONS FIN DE PERIODE 14-20

Il conviendrait d'abord de ré-abonder l'enveloppe de l'aide aux investissements, notamment en BNO, pour répondre à la demande sur un dispositif aux effets déjà perceptibles. Il conviendrait également de renforcer la démarche de sélection, notamment en HNO, pour élever la qualité des projets sur les dimensions de la performance moins prises en compte. Ce renforcement de la sélection gagnerait à être accompagné via des synergies renforcées avec d'autres dispositifs du PDR (formation) ou hors PDR (aide au conseil).

Il est également nécessaire de mieux exploiter les données de suivi - instruction des critères de sélection, caractéristiques structurelles des bénéficiaires - pour mieux piloter le dispositif et préparer son évaluation ex post. Dans la perspective de cette dernière, il conviendrait de renforcer certains partenariats, notamment avec les détenteurs d'informations statistiques sur l'économie des exploitations agricoles (DRAAF, CER...), et le cas échéant avec des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche compétents pour analyser l'évolution des échanges de la « ferme Normandie » avec l'extérieur : importations, exportations, parts de marché, image des produits...

Priorité 3 : SYSTEME ALIMENTAIRE

OBJECTIFS

Le FEADER soutient l'amélioration de la valeur ajoutée de la production agricole normande, dans le respect des enjeux environnementaux et climatiques. Cette amélioration passe par le développement des productions labellisées par un signe officiel de qualité - SIQO (AOC, IGP, Label Rouge, AB...). Elle passe aussi par la transformation à la ferme et la commercialisation en circuits courts. C'est pourquoi l'appui à la structuration des circuits d'approvisionnement de proximité est également un objectif de cette priorité. Enfin, l'amélioration de la valeur ajoutée passe par le soutien aux filières agro-alimentaires, avec comme objectif d'améliorer 1) la coopération entre production agricole et transformation et 2) la structuration des filières agro-alimentaires.

Les PDR soutiennent :

- Les investissements pour la création ou le développement d'ateliers de transformation et/ou de commercialisation de la production agricole fermière
- Le coût de la certification en AB
- Les actions de promotion des produits sous SIQO
- Les investissements dans les IAA
- Les projets de coopération entre acteurs visant le développement de circuits courts

PREMIERS RESULTATS

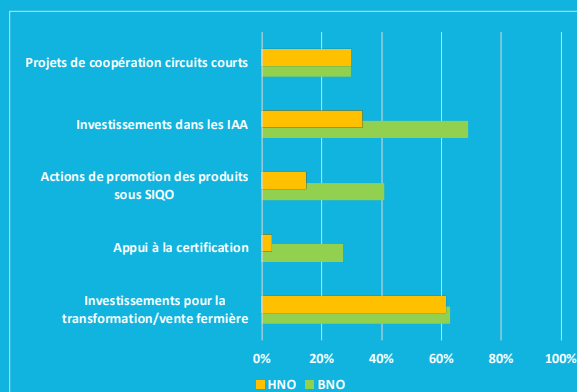
Les dispositifs de cette priorité sont nombreux mais d'ampleur modeste et pour la plupart peu avancés, notamment en HNO. Ils interviennent à différents stades de la chaîne de valeur (production, transformation, commercialisation), sans former une stratégie complète et cohérente à l'aune des seuls PDR, en particulier en ce qui concerne les produits bénéficiant d'un signe officiel de qualité.

L'effet des PDR sur le développement des filières de qualité est donc vraisemblablement très modeste, alors que certaines d'entre elles permettent aux producteurs de vendre leurs produits à un prix nettement plus élevé (lait pour fromages AOC).

L'effet des PDR sur le développement de la transformation fermière et de la commercialisation en circuits courts semble plus significatif, avec un effet largement positif sur leur chiffre d'affaires souligné par les bénéficiaires de l'aide à l'investissement. Les données manquent cependant pour voir dans quelle mesure la Normandie a comblé son retard en la matière par rapport à la moyenne nationale.

CHIFFRES CLES FIN 2018

Taux d'avancement des PDR



Principales réalisations

- 58 exploitations bénéficiant d'un soutien pour la certification en AB
- 14 produits labellisés (fromages, cidre, calvados...) bénéficiant d'un soutien pour leur promotion
- 257 exploitations soutenues pour développer la transformation fermière et/ou la vente en circuits courts
- 75 entreprises agroalimentaires soutenues
- 7 projets de coopération financés pour développer les circuits courts

RECOMMANDATIONS FIN DE PERIODE 14-20

Il conviendrait d'abord de poursuivre les efforts d'animation pour les dispositifs peu avancés, notamment en HNO. Pour les projets de coopération, cette animation devrait cibler les territoires normands engagés sur la thématique des circuits courts (GAL LEADER notamment).

Concernant le soutien des filières de qualité, il conviendrait de veiller à une prise en compte transversale de cet objectif dans l'ensemble des programmes, notamment à travers les critères de sélection, et à la renforcer le cas échéant. Une simplification de l'accès des organismes de gestion des produits labellisés au PDR serait également bienvenue, notamment en limitant les avances de trésorerie auxquelles ils doivent faire face.

Enfin, une meilleure exploitation des données de suivi serait souhaitable pour améliorer le pilotage (exemple : part de l'approvisionnement régional des IAA soutenues).

Priorité 4 : ÉCOSYSTEMES ET RESSOURCES AGRICOLES

OBJECTIFS

La préservation de la biodiversité, des ressources en eau et des sols en Normandie se décline à plusieurs échelles. Il s'agit notamment :

- De soutenir les systèmes durables sur l'ensemble du territoire afin de maintenir les aménités positives pour l'environnement (prairies permanentes, trame bocagère, zones humides...);
- De favoriser les bonnes pratiques agricoles (amélioration de l'autonomie, diminution des intrants, maintien de l'herbe...) et d'accompagner les agriculteurs vers la triple performance (environnementale, sociale et économique);
- de protéger et gérer les sites ou espèces remarquables (Natura 2000, aires d'alimentation de captages, bassins à enjeux érosifs ...).

Les PDR soutiennent :

- Des mesures en faveur de la connaissance et gestion/animation des habitats remarquables
- Des contrats (MAEC localisées ou contrats Natura 2000) venant soutenir les efforts des agriculteurs et des gestionnaires d'espaces remarquables
- Des investissements en faveur de l'environnement (matériel d'entretien, plantation de haies ...)
- Des soutiens structurels venant appuyer les systèmes agro-écologiques et herbagers des territoires (ICHN, mesures en faveur de l'agriculture biologique, MAEC système...)

PREMIERS RESULTATS

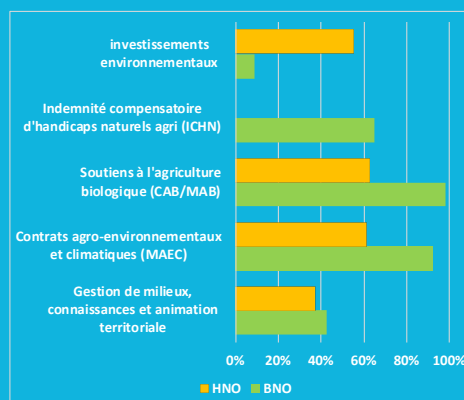
Le soutien du FEADER a permis d'apporter depuis 2014 un appui important à la gestion de la biodiversité remarquable grâce à une diversité de mesures.

Les programmes ont également renforcé les systèmes herbagers et durables (autour de 15 à 20 % des surfaces et exploitations herbagères régionales) et accompagné le développement de l'agriculture biologique en Normandie. Il a contribué au maintien des pratiques favorables et à la non dégradation de la situation dans certains secteurs. Néanmoins, cela ne permet pas de compenser les effets d'autres facteurs socio-économiques (notamment, stratégies de filières) conduisant ainsi à une poursuite de la baisse des surfaces en prairies régionales.

Les soutiens au bocage normand via les PDR sont restés très limités sur cette période. Les résultats du programme en faveur de la préservation des ressources en eau sont aussi limités. Enfin, les contributions directes à la préservation des sols dans les secteurs sensibles restent faibles, mais les effets indirects des mesures « système » sont positifs.

CHIFFRES CLES FIN 2018

Taux d'avancement des PDR



Principales réalisations

	nb agriculteurs	nb hectares
ICHN (en Basse Normandie)	1700	121 000
Mesures AB (CAB/MAB)	1350	63000
MAEC localisées	1940	35 500
MAEC système	1440	48 000
Investissements environnementaux	≈ 210	

RECOMMANDATIONS FIN DE PERIODE 14-20

Il conviendrait, dans la mesure du possible, de simplifier les dispositifs en faveur de la biodiversité remarquable (aujourd'hui trop segmentés) et de renforcer l'attractivité des contrats Natura 2000.

L'animation des dispositifs en faveur des infrastructures agro-écologiques sur les territoires devrait être renforcée tout en améliorant les dispositifs d'observation et de suivi de la trame bocagère et de sa densité à l'échelle régionale avec un zoom sur les zones à enjeux.

Les soutiens en faveur de l'agriculture biologique (entre agences de l'eau), devraient être accrus et harmonisés, notamment sur les territoires à enjeux eau en permettant de dé plafonner les soutiens dans les zones les plus sensibles et en consolidant les mesures de maintien.

Enfin, il serait opportun de produire une analyse territoriale fine de la contractualisation (types de mesures, localisation, pourcentage de couverture) sur les zones à enjeux (érosion, eau, biodiversité).

Priorité 5 : TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMATIQUE

OBJECTIFS

Les problématiques énergie-climat ne font pas l'objet d'une stratégie très lisible au sein des PDR, mais sont prises en compte à travers différentes approches :

- L'appui au développement de la filière locale bois, dont le bois-énergie ;
- Le soutien aux bonnes pratiques agricoles (amélioration de l'autonomie, diminution des intrants, maintien de l'herbe...);
- L'accompagnement des exploitations agricoles vers la triple performance (diminution de la dépendance aux énergies fossiles, production d'énergies renouvelables...)

Les PDR soutiennent :

- L'amélioration de la desserte forestière, les investissements matériels pour les entreprises de travaux forestiers et le reboisement des peuplements pauvres
- La méthanisation (en début de programmation¹)
- Les MAEC systèmes visant le maintien ou l'évolution vers des systèmes agro-écologiques (autonomie, réduction des intrants, maintien des prairies...)

PREMIERS RESULTATS

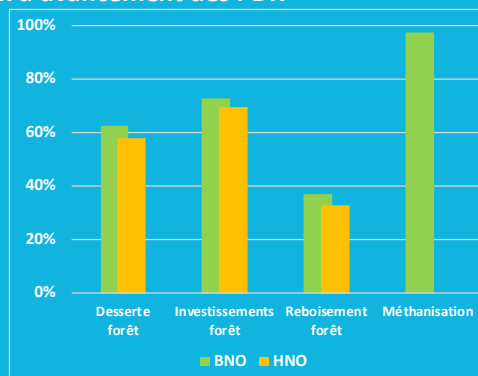
Les dispositifs de soutien à la filière bois ont contribué à la mobilisation de bois en général, dont une partie est dédiée à la production d'énergie. Les deux projets de méthanisation d'envergure soutenus en début de programmation ont également contribué à la production d'énergie renouvelable.

Une grande partie des MAEC (63%), notamment les MAEC systèmes, peuvent avoir un effet bénéfique sur la réduction des consommations d'énergies indirectes et des émissions de gaz à effet de serre (réduction des intrants, maintien des prairies...). Les investissements « triple-performance » dans les bâtiments agricoles ont également pu entraîner dans certains cas des économies d'énergie. Ces dimensions sont néanmoins rarement centrales dans les projets et ne sont pas encore abordées à l'échelle de l'ensemble des systèmes et du territoire. Les thématiques énergie climat émergent de plus en plus dans les stratégies locales de développement (BNO), mais encore très peu dans les Groupes opérationnels PEI.

La contribution de ces dispositifs à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la conservation et la séquestration du carbone demeure particulièrement difficile à mesurer quantitativement.

CHIFFRES CLES FIN 2018

Taux d'avancement des PDR



Principales réalisations

- 111 dossiers de dessertes, dont 56 réalisés créant 41 km de pistes et 72 places de dépôts permettant l'accès à 2076 ha de forêt
- 21 dossiers de mécanisation dans des entreprises de travaux forestiers
- 244 ha de peuplement pauvres reboisés
- 2 projets de méthanisation territoriale de grande ampleur (BNO)
- 6 691 ha de MAEC systèmes chez 142 agriculteurs (en majorité polyculture-élevage) (HNO)

RECOMMANDATIONS FIN DE PERIODE 14-20

Il conviendrait d'abord de poursuivre les efforts d'animation des dispositifs forestiers, en particulier concernant le reboisement des peuplements pauvres (en simplifiant le dispositif) pour atteindre les objectifs financiers. Il conviendrait également de mieux prendre en compte la dimension énergie-climat dans la sélection des projets d'investissement triple performance.

Il serait aussi nécessaire d'améliorer le suivi des dispositifs avec des données concernant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, en particulier les contributions indirectes (indicateurs de suivi sur l'énergie dans les dispositifs d'investissement, rapportage des MAEC au regard de leurs impacts potentiels sur le carbone, etc.).

Enfin, pour préparer l'évaluation ex post, un 'référentiel d'évaluation' devrait être établi pour expliciter plus clairement les contributions indirectes attendues des dispositifs et capitaliser des données utiles à l'échelle régionale (évolution des surfaces en prairies, en forêt ou les linéaires de haies, évolution des consommations et productions d'énergie par les secteurs agricoles et forestiers et des émissions de GES, etc.).

¹ Ce dispositif a ensuite été fermé par souci de simplification car la méthanisation est soutenue par ailleurs

Priorité 6 : DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF

OBJECTIFS

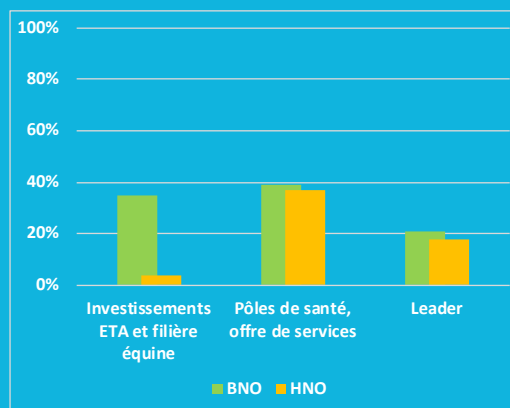
Le FEADER soutient deux secteurs d'activités (les entreprises de travaux agricole — ETA — et la filière équine) considérés comme à fort enjeu régional pour le maintien ou la création d'emplois. Ils favorisent le développement local dans les zones rurales via l'offre de services à la population (volet 'régional') et Leader (volet 'territorial') pour les autres besoins territoriaux, dont l'emploi.

Les PDR soutiennent :

- ➔ Les investissements des deux secteurs d'activités
- ➔ Les pôles de santé et d'autres services
- ➔ Les démarches territoriales Leader

CHIFFRES CLES FIN 2018

Taux d'avancement des PDR



Principales réalisations

- ➔ 20 ETA et 94 entreprises de la filière équine bénéficiaires d'investissements
- ➔ 14 pôles de santé et 5 autres projets de services soutenus
- ➔ 17 GAL couvrant 82% de la population régionale en BNO et 26% en HNO

PREMIERS RESULTATS

Les investissements dans les deux secteurs d'activités visés ont essentiellement des effets en termes de maintien de petites entreprises, en particulier sur la filière équine en BNO, où deux tiers des projets se concentrent.

La création d'emplois liés aux PDR est à ce stade difficilement mesurable. La priorité européenne 'diversification, création d'entreprises et d'emplois' est l'une des plus souvent mobilisées par les GAL, un tiers des projets Leader prévoyant la création d'emploi(s).

Le soutien des PDR aux pôles de santé dans le cadre de la charte partenariale normande est pertinent, car cette dernière permet un effet de levier entre les fonds FEADER et de la Région et a un effet partenarial opportun pour l'ajustement des solutions face à cette problématique complexe.

Les premiers résultats notables de Leader sont : 1) le fort engagement des GAL BNO pour la transition énergétique et écologique, 2) un effet de levier globalement mitigé et 3) des plus-values mises en avant sur la capacité d'innovation, les projets communs public/privé, l'adaptation aux besoins du territoire et l'ouverture aux acteurs privés et associatifs.

RECOMMANDATIONS FIN DE PERIODE 14-20

Il conviendrait de poursuivre les efforts d'animation pour l'émergence de projets Leader, en suscitant aussi les relais et les articulations territoriales pertinentes (ex. têtes de réseaux associatives, EPCI).

Une attention particulière pourrait être portée à l'amélioration du recueil/suivi des informations concernant les emplois créés par le programme, d'une part sur les dispositifs de la priorité 6, et d'autre part de manière plus large sur l'ensemble des PDR.

Il conviendrait de chercher à simplifier les procédures de mise en œuvre de Leader à tous les échelons où cela est possible, de manière à permettre aux cibles visées, en particulier les acteurs privés et associatifs, d'accéder aux financements.

Enfin, concernant l'évaluation ex post, une considération particulière devrait être portée à Leader, en réservant des moyens substantiels et spécifiques à son évaluation. Il conviendrait en particulier d'établir un référentiel d'évaluation régional, en complément et articulation avec les évaluations propres à chaque GAL.

Les enseignements transversaux

Les PDR interviennent majoritairement au travers de dispositifs dont la cible est individuelle (exploitant agricole ou forestier) : investissements triple performance (Agriculture Normande Performante), mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC) et indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN). Par ailleurs, la territorialisation des PDR est globalement faible, si on regarde le poids des dispositifs territorialisés (Leader) ou celui des dispositifs guidés par des enjeux/orientations territoriaux (pôles de santé, MAEC localisées, projets circuits courts). Enfin, les lignes de partage établies semblent limiter les synergies entre les dispositifs agricoles et Leader, de même qu'entre les fonds européens. En revanche, les articulations avec les politiques régionales sont plutôt fortes, les PDR ayant été révisés dans cette optique suite à la fusion régionale.

Ce que l'on peut dire au regard des grands objectifs normands...

Engager la transition vers la triple performance

Les PDR ont pour objectif explicite d'articuler les dispositifs de formation, d'investissement triple performance, de mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC) et d'indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN), pour provoquer les conditions du changement dans les exploitations agricoles. Les investissements de modernisation devaient également produire des effets sur les dimensions économiques, sociales et environnementales. Mais plusieurs limites freinent la mise en œuvre, l'atteinte de ces objectifs ou la capacité à les évaluer :

- ➔ Dans la mise en œuvre des PDR, les facteurs d'ingénierie (le conseil, la formation, la coopération sur l'innovation) sont peu articulés avec les dispositifs structurants (investissement et aides directes au revenu) et leurs effets sont décalés dans le temps (ex. effets des groupes opérationnels PEI encore en devenir) alors qu'il s'agit de leviers déterminant pour la réussite du processus de transition.
- ➔ La sélection des bénéficiaires à l'investissement triple performance est réelle en BNO mais plus faible en HNO. Le ciblage de ce dispositif (comme des MAEC et de l'ICHN) est d'ailleurs essentiellement individuel alors que le changement réel s'inscrit dans des logiques de filières (valorisation des produits en aval). Au final, les bénéficiaires des investissements triple performance ressentent l'impact économique, mais plus faiblement les impacts sociaux (sauf conditions de travail) et environnementaux.
- ➔ Selon l'évaluation régionale MAEC, celles-ci sont dans l'ensemble plutôt ambitieuses, mais les effets positifs restent pour l'essentiel marginaux, parce que ces mesures sont prises prioritairement par les producteurs déjà engagés dans des bonnes pratiques du point de vue environnemental.
- ➔ L'évaluateur n'a pas été en mesure d'évaluer un certain nombre de croisements qui auraient été éclairants, comme par exemples entre les aides des PDR et le conseil agricole financé par la Région (hors PDR), ou les bénéficiaires recourant de manière combinée à l'investissement triple performance et à la formation ou aux MAEC. Ce sont souvent des raisons techniques liées à la disponibilité des données qui rendent cet exercice complexe, et cela révèle vraisemblablement un pilotage d'une somme de dispositifs plutôt que d'un tout.

Diversifier l'économie des territoires

Cet objectif est difficile à mettre en évidence car les PDR ne le rattachent pas à des dispositifs spécifiques. On peut néanmoins souligner que les investissements triple performance ne semblent pas avoir d'effet notable sur la diversification, notamment en BNO, et qu'à peine un tiers des GAL BNO se sont fortement engagés sur le sujet.

Adapter l'agriculture et la forêt au changement climatique

Comme le précédent, cet objectif est peu mis en avant mais pour une raison différente : les PDR en font un objectif relevant de dispositifs indirects, sans véritable cohérence d'ensemble. La recherche d'impact n'est donc pas évidente et les données exploitables sont difficiles à identifier et à collecter.

L'EUROPE S'ENGAGE EN NORMANDIE

Soutenir le développement rural par la démarche territoriale Leader

Il est difficile d'identifier de fortes attentes régionales par rapport à ce volet territorial des PDR. Au stade d'avancement de l'évaluation 2019, les effets sur ce volet sont largement à venir. Cependant, les montants FEADER par GAL ont doublé en BNO par rapport à la période précédente, ce qui devrait produire des effets mesurables à terme.

Zoom sur quelques grands enjeux/spécificités normand.e.s...

L'herbe et l'élevage laitier	Les produits normands
<ul style="list-style-type: none">. Beaucoup de dispositifs favorables à l'herbe : MAEC, ICHN, Bio. Des MAEC avec des effets limités sur l'évolution des pratiques agricoles mais plus favorables sur l'évolution de l'herbe (notamment éviter les retournements). Cependant une tendance allant vers une dégradation des surfaces herbagères totales (dont prairies permanentes)² et une progression des grandes cultures dans ¾ de la région. Des PDR faibles face aux stratégies économiques des filières. Des stratégies de valorisation de l'herbe qui montent en puissance mais ne produisent pas encore de résultats visibles	<ul style="list-style-type: none">. Des IAA laitières puissantes bénéficiant de la bonne image des produits normands mais peu offensives sur les appellations d'origine protégée (AOP). Un contexte complexe pour le développement et la valorisation de la plus-value des appellations d'origine contrôlée (AOC) fromagères³, encore plus complexe pour le cidre (peu de valorisation des AOC sur le marché). Un soutien par des dispositifs modestes, un peu plus favorables aux circuits courts qu'aux produits sous signe officiel de qualité (SIQO)
Le bocage	La filière équine
<ul style="list-style-type: none">. Pas de véritable politique bocage et bois d'énergie, et faible positionnement du FEADER. Pas d'animation coordonnée au niveau régional sur le bocage	<ul style="list-style-type: none">. Un positionnement du FEADER sur une petite partie des objectifs de la stratégie régionale concernant la filière équine, à savoir les investissements dans les TPE

² sauf Pays d'Auge, Cœur du Perche, quelques communes vallée Eure

³ 10-12% du lait vendu sous signe officiel de qualité, vendu 20-30% plus cher